





Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces publics

Fiche n°2.3 Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Ciney dispose de nombreux espaces publics de nature et taille très variées. Ceux-ci constituent à la fois des places et placettes publiques, des parcs, des entrées d'écoles, des sentiers pédestres, des squares, plaines de jeux, des cimetières, etc. Ils possèdent un caractère multifonctionnel, permettent aux citoyens de s'y retrouver et dans certains cas, permettent l'émancipation de la biodiversité à travers une couverture végétalisée diversifiée.

Le diagnostic socioéconomique et territorial du PCDR de Ciney porte son attention sur les espaces publics structurants qui par leur taille et leurs aménagements permettent d'être mis en valeur pour les besoins de la population. Ils ont été recensés au nombre de 31 et la majorité d'entre eux ont fait l'objet d'un réaménagement relativement récent (ces 20 dernières années) bien que les équipements divergent (Figure 1).

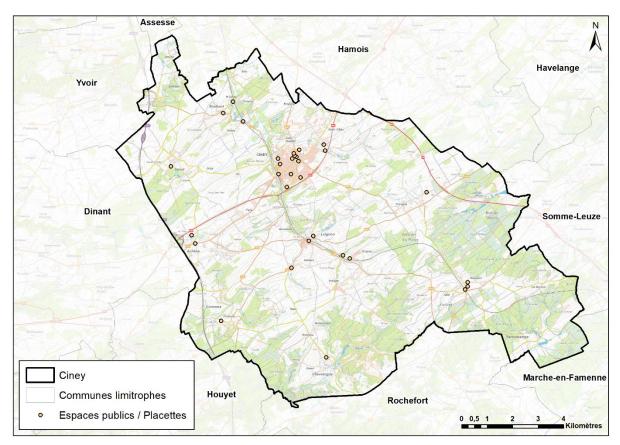


Figure 1 : Espaces publics structurants de Ciney (Source : IGN/Observations de terrain - Carto : DR(EA)²M)







Par ailleurs, certains espaces publics recensés présentent une surface fortement artificialisée et mériteraient d'être végétalisés alors que d'autres, qualifiés de véritables espaces verts permettent, via leurs aménagements existants (prés fleuris, haies, arbustes, arbres et arbres fruitiers, etc.) de fournir à la population plusieurs services écosystémiques tels que :

- L'amélioration de la qualité de l'air
- La limitation des nuisances visuelles et sonores
- La création de zones d'ombre et de fraîcheur
- L'atténuation des phénomènes extrêmes tels que les inondations et l'érosion
- Le maintien des processus écologiques utiles (pollinisation, dispersion des graines et stockage du carbone dans l'air¹.

Description des aménagements proposés

Le projet tend à rendre les espaces publics plus attrayants pour les citoyens et la biodiversité. Les trottoirs pourraient être fleuris et les surfaces artificialisées de plus grandes surfaces pourraient accueillir des ligneux et une strate herbacée plus importante. Les citoyens de la commune ont émis un besoin de se rendre dans des espaces de rencontre de qualité. La végétalisation de ces derniers permettrait d'étendre le maillage vert et, par conséquent, faciliterait l'accueil et la circulation de la faune dans la commune. Les aménagements réalisés seront dépendants et adaptés à chaque site.

Premièrement, Il est proposé de végétaliser les espaces publics qui présentent une artificialisation importante. Le diagnostic socioéconomique et territorial du PCDR de Ciney² fournit les informations sur le revêtement et les aménagements dont ils disposent. Ceci permet de déterminer un degré de végétalisation de ces derniers et de définir des priorités d'actions. Ceux-ci sont :

- Place Emile Vandervelde (Ciney)
- Place Monseu et abords de la collégiale (Ciney)
- Place des Chasseurs Ardennais (Ciney)
- Place Roi Baudoin (Ciney)
- Intersection Chemin de l'Alloux et route de Véhir (Biron)
- Place du Baty (Biron)
- Place de Genay (Braibant)
- Gare de Braibant (Braibant)
- Balle pelote de Sovet (Sovet)
- Place accueillant le terrain de balle pelote (Conjoux)
- Espace à côté de la gare d'Haversin (Haversin)
- Rue du Fond (Eglise Saint-Martin) (Pessoux)
- Place de l'église (Chapois)
- Place communale de Leignon (Leignon)

Ville de Ciney - Programme Communal de Développement Rural (FP 2.1) – Septembre 2023

¹Services écosystémiques Wallonie : https://services-ecosystemiques.wallonie.be/fr/services.html?IDC=5735#:~:text=Les%20services%20%C3%A9cosyst%C3%A9mi ques%20sont%20d%C3%A9finis,%2D%C3%A4tre%20de%20l'humanit%C3%A9.

² PCDR de Ciney – Partie 1 : Diagnostic socio-économique et territorial – pages 60-76.







Plusieurs choix techniques de végétalisation sont possibles en fonction du contexte local en agissant sur les différentes strates végétales (Figure 2).

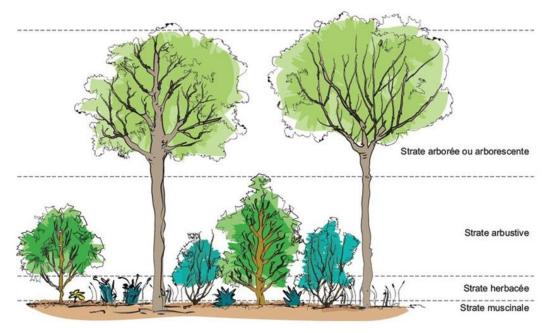


Figure 2 : Strates végétales (Source : Référentiel Trame verte Urbaine , mai 2013³)

1. L'IMPLANTATION D'ARBRES (STRATE ARBOREE)

Mise en place de feuillus, conifères ou fruitiers haute tige (>6m). L'investissement initial est non négligeable par pied d'arbre. Un entretien et une maintenance sont nécessaires pour élaguer les pieds tous les deux ans afin de prévenir leur croissance vers les façades. La suppression du bois mort et des branches tombées en cas d'intempéries sont également nécessaires. Par ailleurs, seul un arrosage la première année pendant les périodes sèches est nécessaire. Leur impact positif en termes de biodiversité, de rafraichissement et de rétention d'eau est très bon.

https://www.researchgate.net/publication/317590429_Strategie_de_mise_en_oeuvre

³ ANR - Référentiel Trame Verte Urbaine (2013) :







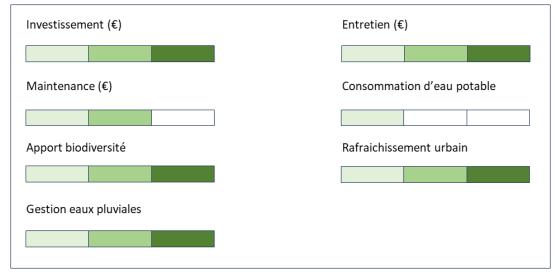


Figure 3 : Caractéristiques de l'arbre (DR(EA)²M).

2. L'IMPLANTATION D'ARBUSTES (STRATE ARBUSTIVE)

Il s'agit des arbustes et buissonnants de 1 à 3m de hauteur en haie ou isolés. La plantation d'arbustes présente un coût et un entretien moins importants que les arbres hautes tiges. Une taille plus ou moins régulière y est préconisée. Un arrosage la première année est conseillé pendant les périodes sèches. L'apport en termes de biodiversité et gestion de l'eau pluviale est très bon. Le rafraichissement urbain apporté est bon.

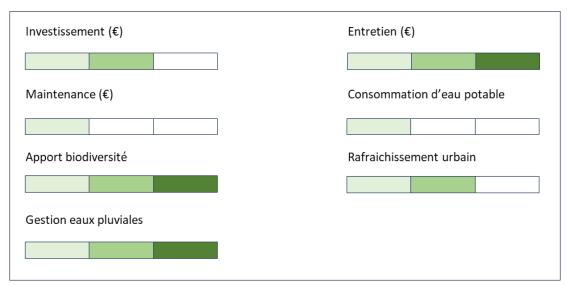


Figure 4 : Caractéristiques de l'arbuste (DR(EA)²M).

3. PRE FLEURI (STRATE HERBACEE)

La réalisation d'un pré fleuri impose le semi d'un mélange de plantes herbacées annuelle et/ou vivaces mellifères. Le coût d'investissement est plutôt faible. L'entretien et la maintenance sont également faible puisqu'un fauchage une à trois fois par an sont recommandés avec exportation de la matière organique en prévention d'une eutrophisation du milieu. Un semi tous les 3 à 5 ans est prescrit pour garantir la pérennité des espèces florales. Un arrosage pendant les périodes sèches la première année est recommandé.







L'impact sur la biodiversité est très bon, et bon sur la rétention des eaux pluviales et le rafraichissement urbain.

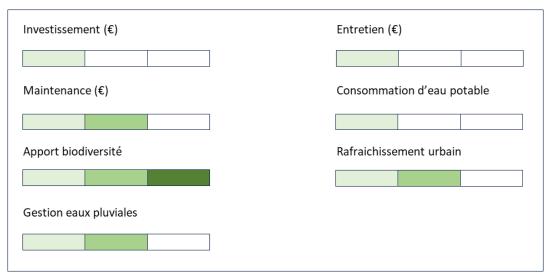


Figure 5 : Caractéristiques du pré fleuri (DR(EA)²M).

4. ENGAZONNEMENT (STRATE HERBACEE)

L'engazonnement consiste en un semis d'une espèce de graminée amenant à une pelouse monospécifique. L'investissement est faible et du même ordre que le pré-fleuri. Il nécessite plus d'entretien via une tonte de 5 à 10 fois par an. Un arrosage régulier est nécessaire pour garantir un gazon vert pendant les périodes sèches. L'apport en biodiversité est moins bon, tandis que le rafraichissement urbain et la rétention des eau pluviales sont bons. Cette méthode peut être utilisée pour créer des parkings végétaux (dalle gazon).

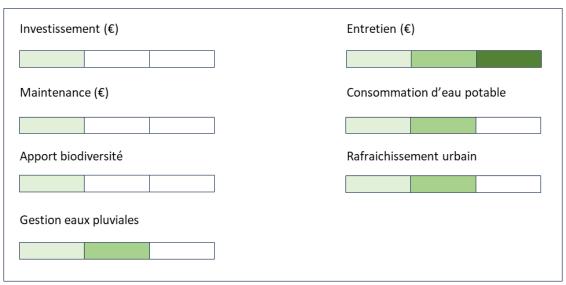


Figure 6 : Caractéristiques de l'engazonnement (DR(EA)²M)

5. VEGETALISATION DES PIEDS D'ARBRE (STRATE HERBACEE - ARBUSTIVE)

Semis de plantes herbacées et/ou plantation d'arbustes en pied d'arbre haute-tige. Les essences devront être choisies en fonction du système racinaire de l'arbre et du contexte. Le coût d'investissement est faible à moyen. L'entretien est moyen et se limite au désherbage et renouvellement de plantations. Une protection des pieds d'arbre est







recommandée afin d'éviter le piétinement et les déjections animales et assurer l'utilisation optimale de ceux-ci.

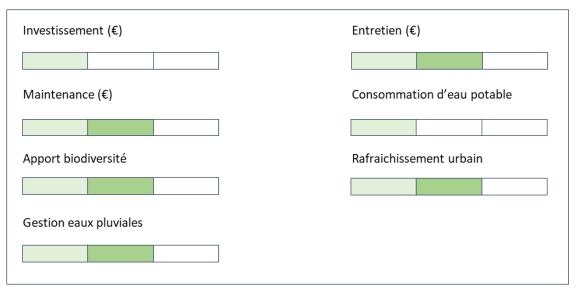


Figure 7 : Caractéristiques de la végétalisation des pieds d'arbres (DR(EA)²M).

6. VEGETATION HORS SOL (EN BAC OU POTS)

Les bac ou pots sont destinés à accueillir des petits arbres, arbustes et plantes herbacées. L'investissement est plus important puisqu'il nécessite l'achat de mobiliers accueillant la végétation. L'entretien est important via l'apport de matière organique d'une à deux fois par an. Les plants doivent être régulièrement remplacés et régulièrement arrosés. L'impact en termes de biodiversité est bon, tandis que la gestion des eaux pluviales et du rafraichissement urbain sont moyens.

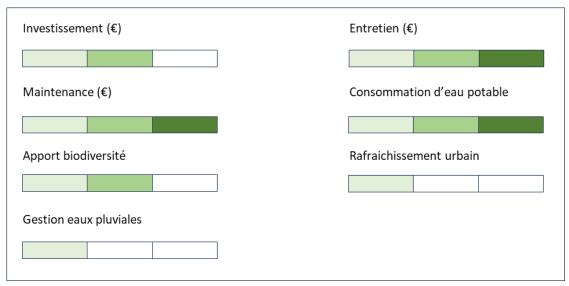


Figure 8 : Caractéristiques de la végétalisation hors sol (DR(EA)²M).

Les différentes techniques de végétalisation présentées ci-dessus ont chacune leurs caractéristiques propres et seront plus ou moins adaptées au contexte local de chaque espace rencontré. Lorsque cela est possible, il est encouragé de végétaliser à l'aide de plusieurs techniques afin de pouvoir associer les trois strates, arborée, arbustive et herbacée. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres solutions peuvent être envisagées telles







que l'aménagement d'un plan d'eau, d'espaces de cultures partagés, la végétalisation des façades et toitures ou encore la pose de mobilier spécifique à l'accueil de la faune (hôtel à insecte, tas de bois/briques pour l'accueil des hérissons, etc.⁴).

Il est recommandé de sélectionner des essences indigènes et d'éviter au maximum la dispersion d'espèces invasives. Le portail environnement de Wallonie et biodiversité Wallonie fournissent des informations pertinentes et utiles à ce sujet.

Deuxièmement, la gestion des espaces publics végétalisés doit être repensée. En effet, des espaces verts plus naturels et sauvages demanderont un entretien et une gestion moins couteuse et accueilleront une faune plus diversifiée que des espaces très planifiés et aménagés. Nous proposer d'intégrer une gestion différenciée/raisonnée de la végétation des espaces publics. Cette gestion implique de ne pas gérer tous les espaces verts de la même manière, mais bien d'appliquer la bonne gestion au bon endroit⁵. Celle-ci implique notamment:

- L'utilisation de méthodes préventives au désherbage en couvrant le sol (paillage organique/minéral, bâches, plantes rampantes) afin de diminuer la charge d'entretien.
- L'abandon des pesticides au profit de méthodes alternatives désherbage (désherbage thermique, mécanique ou manuel). Le désherbage aux pesticides est interdit dans les espaces publics wallons depuis le 1er juin 2019.
- L'abandon du fauchage intensif au profit du fauchage tardif en fonction de l'entretien souhaité des sites, des contraintes liées à la sécurité routière et les objectifs de conservation de la nature.
- L'instauration de régimes de tontes moins agressifs là où cela est possible.
- Le remplacement des gazons simples par des pré fleuris (mélanges de plantes annuelles/bisannuelles, vivaces et graminées).
- La mise en place de l'éco pâturage, à savoir l'entretien des espaces naturels par des animaux herbivores (chèvres, moutons, etc.) principalement pour les zones peu utilisées par les citoyens et où l'accès et l'entretien classique y sont difficiles.
- La pose de revêtements intégrant la végétation sur les espaces publics ne nécessitant plus de désherbage et augmentation la perméabilité du sol (ex : parkings végétalisés en dalle gazon).
- L'acceptation de la végétation spontanée. L'abandon des pesticides permet à la végétation locale de se redévelopper. Il faut réapprendre à cohabiter avec les adventices qui se redéveloppent et participe à l'émancipation de la biodiversité
- Appliquer une gestion efficace des espèces exotiques envahissantes qui présentent des impacts négatifs des points de vues sanitaire, économique, et écologique.
- Appliquer une communication qui sensibilise le citoyen sur le bienfondé d'une gestion raisonnée des espaces verts en termes de biodiversité et de santé humaine.

https://www.adalia.be/sites/default/files/media/resources/GuideGD.pdf

⁴ Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Fiche technique te méthodologique n°7, la végétation dans les espaces publics. Disponible à l'adresse suivante : https://www.paca.developpement-

durable.gouv.fr/IMG/pdf/cout global 07 fiches techniques vegetation.pdf

⁵ Adalia 2.0 - Guide : La gestion différenciée et les alternatives aux pesticides.







En somme, chaque espace doit se voir attribuer une gestion unique, propre. Pour ce faire, l'ASLB ADALIA 2.0, née de la fusion d'Adalia, et du pôle wallon de la Gestion Différenciée, à mis au point un guide de gestion différenciée adapté à chaque espaces public (Parkings, friches, voiries, parcs, talus/bords de route, terrains de sport, etc.)⁶

2. Justification du projet

Besoins de la population

- Rendre les espaces publics plus « verts »
- Augmenter l'attractivité des espaces publics auprès de toutes les tranches d'âge
- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique

Lien potentiel avec d'autres projets

- 1.2 Aménagement global de la Place de la Fontaine à Ychippe
- 1.6 Actions de protection et de création d'habitats favorables aux espèces menacées
- 2.7 Création d'ilots de fraîcheur en Centre-Ville
- 2.8 Aménagement global de la Place Monseu
- 2.9 Rénovation des abords de l'église de Chapois
- 2.10 Création d'aires multisports à Achêne et Braibant
- 2.14 Mise en œuvre d'actions de valorisation du rôle positif de l'agriculture dans la protection de la biodiversité
- 2.15 Création de potagers collectifs, de jardins-forêt et de vergers
- 2.16 Mesures de protection et de valorisation des paysages condrusiens
- 3.5 Rénovation énergétique de la salle Saint-Hubert de Sovet et aménagement de ses abords
- 3.10 Aménagement d'un espace public à Conjoux
- 3.12 Aménagement du cœur de village d'Achêne
- 3.14 Création d'un espace public convivial à Haversin
- 3.15 Création d'un espace public aux abords de l'église de Pessoux
- 3.18 Aménagement et verdurisation des zonings d'Achêne et de Biron
- 3.19 Rénovation et extension de la salle paroissiale d'Haversin
- 3.21 Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces privés
- 3.23 Préservation/restauration et création de couloirs écologiques

Effets attendus

• Renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité

- Augmentation de zones d'accueil de la faune et la flore locale
- Valorisation et protection de la nature et du paysage local
- Amélioration du cadre de vie
- Augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être
- Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village

Ville de Ciney - Programme Communal de Développement Rural (FP 2.1) – Septembre 2023

⁶ Adalia 2.0 – Gestion différenciée, type d'espaces. https://www.adalia.be/la-gestion-differenciee







3. Lien à la stratégie du PCDR



- I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
- 1.3 Préserver les zones de qualité environnementale et développer le maillage écologique en faveur de la biodiversité et d'activités humaines respectueuses de l'environnement (tourisme, loisirs, etc.)



- III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique
- 3.3 Optimiser la gestion de l'eau pour s'adapter aux risques naturels (pluies orageuses, sécheresses...)



- V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public
- 5.3 Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité		х	
Augmentation de zones d'accueil de la faune et la flore locale		х	
Valorisation et protection de la nature et du paysage local	х	х	
Amélioration du cadre de vie	х		
Augmentation des échanges, de la convivialité et du bien-être	х		
Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village	х		х

5. Localisation et statut







Fiche d'identité du projet		
Nom et adresse	Espaces publics répertoriés	
Périmètre d'intervention	Territoire communal	
	Intégration fonctionnelle	
	Les aménagements concernent des sites qui sont tous en lien avec d'autres fonctions (places, écoles, cimetières, sentiers, RAVeL,) de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement des villages et quartiers.	
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration architecturale et paysagère Les aménagements prévus sont principalement de la végétalisation dans le but de renforcer l'agrément paysager via des arbres, arbustes, prés fleuris et l'instauration d'une gestion différenciée. Du mobilier accueillant de la végétation peut éventuellement être proposé. Leur choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle avec le quartier. Intégration culturelle/économique/sociale	
	Les sites sélectionnés l'ont été pour toucher tous les villages et à des endroits favorisant la rencontre entre riverains.	
Cadre légal	Sans objet	
Contraintes	Artificialisation des surfaces nécessitant des travaux de démolition afin de pouvoir végétaliser les sols sousjacents et compaction du sol nécessitant une aération et potentiellement un amendement avant la plantation.	
Statut de propriété	Propriétés publiques	







6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
CLDR	 Parc naturel « cœur de Condroz » GAL Contrat de rivière Haute Meuse et Lesse Services communaux Riverains DNF La Clean Team Nature et progrès 	Commune de Ciney

Partenaires potentiels

Ecowal, Natagora, Natagriwall, Conseil'Haies (Faune & Biotopes et PlantC), Adelia, etc.

Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
Direction de la Nature et des Espaces Verts	BiodiverCité (taux maximum : 12.000 €/an)
Yes We Plant	Subvention à la plantation d'une haine vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres et entretiens des arbres têtards (taux maximum : 80%)

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Maîtrise foncière communale sur tous les sites identifiés
- Aucuns réaménagements lourds à entreprendre, mais potentielle démolition des surfaces artificialisées
- Aucun auteur de projet à désigner
- Potentiellement expert à consulter
- État du dossier







Un inventaire des espaces publics de la commune a été réalisé lors du diagnostic de la commune. La gestion des espaces verts est déjà assurée par les services communaux.

De plus, la commune est déjà engagée dans des projets en matière de biodiversité à travers différents programmes :

- <u>Les opérations « Bords de route Fauchage tardif »</u> depuis 2007 pour la création de zones de refuges
- Le plan Maya depuis 2012 pour la promotion des plantes mellifères
- <u>La semaine de l'arbre</u> afin d'inciter le citoyen à la plantation d'espèces indigènes gratuitement
- <u>Les arbres de naissance</u> visant à planter autant d'arbre dans la commune de que de nouveaux nés de l'année précédente
- La verdurisation des cimetières depuis 2019
- <u>Les opérations coup de propre</u> afin de sanctionner les infractions environnementales à travers des opérations de terrains
- Le contrat rivière Haute Meuse et Lesse pour la gestion des cours d'eau des abords
- <u>Les mesures agro-environnementales</u> pour récompenser les agriculteurs mettant en place techniques agricoles respectueuses de l'environnement

Programme des travaux

- Phase 1 : Achat du matériel, des plants et des semences
- Phase 2 : Pose des installations si nécessaires
- Phase 3 : plantations et semis
- Phase 4: inaugurations

Planification

- Phase 1 : Réaliser un état des lieux de l'ensemble des actions à prévoir
- Phase 2 : Constituer une demande annuelle de subside dans le cadre du Plan BiodiverCité
- Phase 3 : Réalisation des aménagements (avec potentiellement de la participation citoyenne)

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1: Demande de devis auprès de fournisseurs de modules et mobiliers et du matériel lié à la gestion différenciée (désherbage mécanique, pavements perméables, couvre-sol, etc.)
- Démarche n°2 : Sélection des modules, mobiliers et du matériel
- Démarche n°3 : Choix des essences et des types de plantations
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Choix de matériaux durables dans le temps







- Choix d'essences indigènes
- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces végétalisés
- Diffusion et communication régulières de l'information auprès des habitants
- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Evaluation des projets (ex. comptage faune et flore à l'échelle de la commune)

8. <u>Évaluation</u> (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

<u>Indicateurs de réalisation</u> (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre)
Aménagements réalisés	Végétalisation des places publiques principales de la commune	Post Facebook sur la page de la commune, sur le site internet et dans la gazette locale
Cartographie d'occupation du sol	Diminution de surfaces artificialisées	Cartographie d'occupation des sols (SPW - Walonmap)

• Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre)
Comptages faune/flore	Augmentation des espèces et de leur nombre (indicatrices et cibles)	Rapport de comptages faune/flore
Nombre d'actions en faveur de l'environnement	Min 4 par an	Communication sur le site internet de commune







9. Annexes

Annexe 1: plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3: Dossier photographique

Voir la partie 4.5 « espaces publics », de l'analyse contextuelle.

Annexe 4: Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »